

# La grande déportation vers l'Amérique

PHILIPPE HAUDRÈRE

---

*L'Histoire* n° 280

---

*Onze millions d'Africains envoyés en Amérique entre le début du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. De cet immense et douloureux transfert de population allait naître une société nouvelle, originale: ni africaine ni européenne...*

Du début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, les Européens ont déplacé plus de 10 millions, peut-être 11 millions, d'Africains en Amérique. Soit 650 000 personnes au XVI<sup>e</sup> siècle, 1 400 000 au XVII<sup>e</sup>, 5 800 000 au XVIII<sup>e</sup> et 2 700 000 dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> – alors même que les représentants des nations européennes avaient proclamé en 1815, lors du congrès de Vienne, la fin de la «traite des esclaves». Il s'agit donc d'une véritable «déportation», aux conséquences considérables.

Comment expliquer la traite des esclaves africains? La première explication est la faible densité de la population en Amérique. L'arrivée des Européens dans le Nouveau Monde, au XVI<sup>e</sup> siècle, a pour conséquence un «choc microbien» qui entraîne la mort d'une grande partie

des habitants. Il faut donc trouver une nouvelle main-d'œuvre pour cultiver la terre. D'autant que les Européens veulent lancer ou développer la culture de productions qui ne croissent que sous climat tropical : le tabac, le sucre, le chocolat, l'indigo, puis le café, dont ils appréciaient le goût.

Au début de la colonisation, une partie de cette main-d'œuvre vient d'Europe. Le Vieux Continent ne manque pas de jeunes gens pauvres disposés à gagner l'Amérique pour faire fortune. Pour faciliter la mise en valeur des terres, les autorités européennes encouragent le développement des contrats d'engagement, analogues aux contrats d'apprentissage traditionnels : le patron doit nourrir et vêtir l'engagé et assurer son transport depuis la métropole. À l'issue du contrat d'une durée de trois ans, il lui donne un pécule, généralement 300 livres en tabac, dont la vente permettra à l'engagé de constituer un capital et d'entamer la mise en valeur d'une plantation.

Mais les maîtres exigent des engagés un travail harassant. « Dès que le jour commence à paraître, écrit l'ancien engagé Oexmelin, le commandant siffle afin que ses gens se rendent à l'ordre, et il les met au travail. Il est là avec un bâton qu'on nomme une liane, si quelqu'un d'eux s'arrête un moment sans agir, il frappe dessus comme un maître de galère sur des forçats. [...] Dès qu'on a dîné, on retourne travailler jusqu'au soir, [...] et dès minuit sonné il est permis d'aller prendre son sommeil. Les mauvais traitements, le chagrin et la maladie font mourir beaucoup d'engagés. Si l'on n'a pas la résolution, on devient comme insensé, et l'on piquerait un homme en cet état qu'il ne le sentirait pas. » Ces conditions de vie éprouvantes finissent par être connues en métropole et le flux des engagements se tarit. À la Guadeloupe, par exemple, tandis qu'ils étaient

### *La grande déportation vers l'Amérique*

12 000 à s'engager en 1656, ils sont à peine 3 000 en 1671. C'est donc l'échec de ce système des engagés qui va motiver l'accroissement de la traite.

Celui-ci s'explique également par le développement de la culture de la canne à sucre. Le sucre est connu des Européens depuis l'Antiquité, mais, jusqu'à la fin du Moyen Âge, c'est un produit rare, coûteux et réservé aux tables des plus riches. À l'issue des croisades, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les Vénitiens en multiplient la culture à Chypre tandis que les Portugais l'installent à Madère, à São Tomé et surtout au Brésil. Ils sont suivis par les Britanniques et les Français, aux Antilles.

Tous apportent ainsi sur le marché des quantités de plus en plus importantes de sucre à des prix de plus en plus bas. Alors qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle les habitants de l'Europe occidentale disposaient d'une quantité infime de sucre, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ils en consomment 4 kilos par personne et par an.

La demande ne cesse de croître et les planteurs s'organisent pour la satisfaire. Les plus riches achètent les terres pour créer de grands domaines de plus de 50 hectares.

L'emploi d'esclaves, de préférence aux engagés, permet aux planteurs de bénéficier d'une main-d'œuvre nombreuse et d'obtenir le coût de production le plus bas possible : la concurrence est rude sur le marché européen, du fait de l'importance de l'offre. Tandis que les engagés ne servent que trois ans, les esclaves travaillent toute leur vie. Et leur prix d'achat n'excède pas celui d'un contrat d'engagement.

Colbert, d'abord attaché au programme de peuplement des colonies tropicales françaises par de petits colons blancs capables d'en assurer la défense, se convertit vers

1670 à l'utilisation d'esclaves pour la production du sucre. Le secrétaire d'État de Louis XIV déclare vouloir «faciliter autant qu'il se pourra la traite qui se fait de Nègres de Guinée aux Iles. Il n'est rien qui contribue davantage à l'augmentation des colonies et à la culture des terres que le laborieux travail des Nègres.»

La traite est une activité difficile à conduire. Elle nécessite de la part des officiers qui la dirigent des compétences variées. Sur le plan technique, d'abord : il leur faut savoir conduire le bâtiment depuis l'Europe jusqu'en Afrique, mais surtout approcher le littoral africain, aux estuaires fréquemment encombrés par de la mangrove et par une baie de sable.

C'est en priorité vers les pays riverains du golfe de Guinée que se dirigent les vaisseaux (pour 62 %), en particulier la Côte d'Ivoire (39 % du trafic) et le Bénin (18 %), puis viennent l'Angola (21 %), ainsi que le Sénégal et la Gambie (12 %).

Les responsables des cargaisons doivent aussi être doués de compétences commerciales. Il leur faut embarquer au départ de la métropole une cargaison susceptible d'intéresser les Africains : en grande partie des cotonnades de l'Inde, teintes en bleu, couramment nommées «guinées». Également des armes à feu, des vins et spiritueux, ainsi que des barres de fer et des lingots de plomb, qui forment un lest commode et sont transformés par les forgerons locaux en outils, armes de jet, balles pour fusils.

La cargaison comporte encore des produits fabriqués, comme des haches, machettes, cuvettes et bassines en métal, des articles de parure, miroirs ou colliers et enfin des cauris, ces coquillages ramassés sur les rivages des îles de l'océan Indien, utilisés en Afrique comme monnaie

divisionnaire. Il faut que les officiers sachent négocier avec les autorités locales le paiement des taxes et des coutumes, puis discuter avec les intermédiaires le prix d'achat des captifs. Car celui-ci évolue constamment, à la hausse ou à la baisse.

Il leur faut encore beaucoup de savoir-faire, lorsque les captifs sont embarqués, pour garantir la sécurité à bord. D'abord pour prévenir les épidémies de suicides – les esclaves se jetant à la mer lorsqu'ils voient s'éloigner la côte –, ensuite pour éviter les révoltes au cours de la traversée. Celles-ci sont peu fréquentes, elles concernent en moyenne 4,5 % des voyages, mais redoutées, car les combats et répressions qu'elles entraînent peuvent causer des morts et des blessés graves parmi l'équipage et les captifs.

Enfin, les officiers doivent constamment veiller à la bonne santé des esclaves pendant les deux mois que dure le voyage d'Afrique en Amérique. Chaque jour, ils font rincer la bouche de leurs prisonniers avec une cuillerée de vinaigre mélangé d'eau ; l'entrepont est aéré et aspergé de vinaigre. Ils obligent les esclaves à gratter et nettoyer le pont et l'entrepont, puis à faire de l'exercice ; par exemple à danser au son d'instruments de musique.

La mortalité des captifs au cours du voyage est en moyenne de 12 %. Elle régresse dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, peut-être en raison de l'amélioration de l'hygiène et d'une traversée plus courte, grâce au progrès des sciences nautiques.

Les nombreuses qualités requises pour les officiers expliquent les salaires élevés et les avantages importants qui leur sont octroyés : versement d'une prime « par tête » d'esclave débarqué aux îles, ou droit de charger cinq ou six esclaves qu'ils pourront vendre à leur profit en se faisant

payer comptant. Certains parviennent ainsi à réunir des fortunes assez conséquentes.

Néanmoins, il n'existe pas d'armateurs spécialisés dans la traite négrière. Pour ces professionnels, une expédition de traite équivalait à n'importe quel voyage commercial. De même, les investisseurs, originaires de cercles nationaux et internationaux très étendus qui agissent par l'intermédiaire de commissionnaires installés dans les ports, versent des capitaux dans ce trafic comme ils le feraient dans tout autre. Le seul impératif étant, pour chacun de ces acteurs, la rentabilité.

En Afrique même, il existe une organisation spécialisée de capture et de transport des captifs. Car les esclaves viennent de l'intérieur du continent, donc de régions éloignées du littoral, et leur transfert relève de la compétence de courtiers. Ceux-ci soit achètent des prisonniers aux vainqueurs d'une bataille entre États ou entre clans locaux, soit procèdent à des razzias avec une troupe d'hommes armés qui attaquent des villages par surprise.

Après quoi ils forment des caravanes d'esclaves qui se dirigent à pied vers la côte en parcourant une quarantaine de kilomètres par jour. Les captifs sont escortés par des gardiens armés, mais ils sont rarement enchaînés – contrairement à une légende tenace – car les plaies que pourrait entraîner le frottement des chaînes feraient baisser leur prix.

Une partie des esclaves est vendue aux tribus rencontrées au cours de leur transfert vers les côtes. Les autres sont proposés aux Européens. Les Portugais mènent le trafic le plus important (31 %). Suivent les Britanniques (29 %), les Français (22 %), les Espagnols (10 %) et les Hollandais (8 %).

Il s'agit d'un troc. En échange des esclaves, les officiers des bâtiments négriers proposent aux courtiers un assortiment de marchandises. Celles-ci sont étalées sur la plage et placées sous bonne garde, ou disposées sur le gaillard d'arrière du vaisseau. Puis courtiers et officiers fixent les conditions de l'échange en définissant la valeur d'un captif par un certain nombre de barres de fer, de pièces d'étoffes ou d'objets manufacturés. Cette valeur varie en fonction de la demande, de l'offre et de l'état physique des captifs. Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans sont les plus recherchés.

Enfin, les esclaves sont transportés à bord. Si la cargaison est insuffisante parce que l'offre est trop faible en nombre ou le prix des esclaves trop élevé, le bâtiment négrier reprend la mer et suit la côte en un lent cabotage, embarquant des captifs à chaque station. Il faut quatre à six semaines, au mieux, pour réunir une cargaison. Mais généralement on y passe trois ou quatre mois, car la négociation demande du temps.

Les bateaux quittant la métropole vers la fin de l'hiver, lorsque la navigation est plus aisée, la traite est particulièrement active pendant la saison des pluies, soit la fin du printemps et le début de l'été. D'où des conditions sanitaires éprouvantes, en raison de la forte humidité. La mortalité moyenne des équipages sur la côte est par conséquent de 8 à 9 %, et on peut présumer que celle des captifs enfermés dans l'entrepont durant le long trajet en cabotage est analogue.

Le nombre des esclaves est évidemment en relation avec le tonnage de l'embarcation. On compte généralement deux hommes par tonneau, avec des bâtiments d'une capacité de 250 à 300 tonneaux. Un bateau négrier

charge donc en général 400 à 600 capifs, encadrés de 40 à 45 hommes d'équipage.

Les navires ne sont pas spécialement construits pour les voyages de traite. Ce sont des bâtiments de commerce légèrement transformés. Ainsi aménage-t-on une cuisine plus importante que de coutume, avec un foyer maçonné permettant de faire chauffer à la fois deux chaudières : une pour la nourriture de l'équipage, l'autre pour celle des capifs. Les capitaines essaient d'assurer à ceux-ci un régime alimentaire proche de celui qu'ils avaient en Afrique, constitué de riz, de mil, de manioc, de légumes frais, assaisonnés d'huile de palme et de piment.

On édifie aussi une forte cloison de bois, dite « rambarde ». Partant du plancher de l'entrepont, elle s'élève sur le pont et sépare le navire en deux parties inégales, l'une plus petite, à l'arrière, pour les femmes, l'autre plus importante, à l'avant, pour les hommes. La rambarde comporte à chaque étage une porte de communication toujours fermée à clé, et elle déborde de la largeur du navire en une sorte d'éventail solide, déployé très haut, avec un pourtour garni de lames métalliques tranchantes – pour éviter toute tentative d'escalade. Cette cloison est évidemment un élément important de la sécurité.

Par ailleurs, si les capifs sont très nombreux, le charpentier de bord construit un « échafaud », sorte de balcon aménagé dans l'entrepont et appuyé sur des piliers : il permet de faire allonger quelques capifs supplémentaires au-dessus des premiers. Une attention particulière est accordée à l'aération de l'intérieur, d'où parfois la mise en place de manches à air, surtout dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une grande écrouille centrale, fermée la nuit par un caillebotis de bois, permet de faire monter et descendre



## *La grande déportation vers l'Amérique*

les captifs. Par beau temps, ils peuvent rester sur le pont durant la journée et y prendre leurs repas.

À l'approche de l'Amérique, le capitaine dirige le navire vers le port dans lequel l'armateur lui a prescrit d'entrer pour vendre les esclaves au meilleur prix. La vente se fait aux enchères, et le paiement un tiers au comptant; le reste est réglé en lettres de change, avec un délai de un à trois ans.

Le troc revêt, là encore, une grande importance: il est fréquent que les esclaves soient achetés contre du sucre ou du café. Après la vente, le capitaine utilise les fonds gagnés pour se procurer une cargaison de produits tropicaux destinés au prochain troc.

La capacité d'un bâtiment négrier est toutefois insuffisante pour embarquer d'un seul coup la contre-valeur d'une cargaison de captifs. À l'expédition « triangulaire » s'ajoutent donc quatre ou cinq voyages directs entre l'Europe et l'Amérique: ils permettront de rapporter le produit de la vente dans sa totalité.

En ce qui concerne les esclaves fraîchement débarqués sur le Nouveau Monde, il est conseillé à leurs acheteurs de ne pas les mettre trop vite au travail de la plantation. Il leur est généralement accordé une huitaine de jours de repos, de soins et d'alimentation reconstituante avant d'être introduits dans les ateliers.

Suit une période d'acclimatation et d'entraînement sous le patrinage de vieux esclaves de la même nation ou d'esclaves créoles bons sujets. Cependant, « l'insatiable avarice et l'horrible dureté de certains habitants qui les font travailler tout en arrivant sans presque leur donner le temps de prendre haleine » sont dénoncées par le père Labat, missionnaire dominicain.

Mais, quelles que soient les précautions prises, la moitié des nouveaux venus décède dans les trois années suivant leur arrivée. Certains ne surmontent pas la fatigue du voyage et le choc de la déportation. D'autres ne parviennent pas à se plier au travail en groupe, se révoltent et s'enfuient en « marronnage » dans des zones inhabitées. D'autres, surtout, s'accoutument difficilement à une nourriture frugale.

Le plus souvent, les esclaves sont responsables de leur alimentation : ils entretiennent pour cela des jardins particuliers, petits lopins de terre qu'ils peuvent cultiver à leur convenance après leur travail journalier. Initiée par les Portugais, cette habitude gagne toutes les plantations européennes car elle est économique. Mais elle entraîne un surcroît de fatigue pour l'esclave.

Ces derniers travaillent dès l'âge de douze-quatorze ans et jusqu'à ce que le grand âge ou la maladie les rendent « hors service » ou « à charge ». La majeure partie d'entre eux sont des « Nègres de jardin », destinés au travail dans les plantations. Ils sont répartis en plusieurs ateliers selon leur état physique. Le premier groupe, ou « grand atelier », est chargé des travaux les plus durs. S'y côtoient tous les esclaves, hommes et femmes, assez robustes pour pouvoir retourner la terre et réaliser la coupe des cannes.

Les moins forts, les nouveaux en cours d'acclimatation, les femmes enceintes, les nourrices, composent le deuxième atelier. Ce groupe est affecté aux tâches de sarclage à la houe et d'entretien des plants, aux ramassages variés et multiples, en particulier au passage des cannes dans le moulin, aux soins pour les bestiaux, au nettoyage des chemins. On y entre et on en sort selon les saisons, les besoins et l'évolution de son état de santé. On travaille du lever

au coucher du soleil, de douze à quatorze heures par jour en moyenne, avec une pause vers midi, pour le déjeuner, généralement pris dans les cases.

Les esclaves sont conduits par le commandeur. C'est le premier des esclaves. Au jardin, il surveille et dirige les façons agricoles. Une fois le soleil couché et les esclaves rentrés dans leurs cases, la tranquillité de leur quartier et les va-et-vient sont sous sa responsabilité.

À en croire le père Labat, l'utilisation d'un esclave, plutôt qu'un engagé, pour cet emploi s'impose dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certainement pour des raisons économiques et pour obtenir de meilleurs rendements, un esclave sachant mieux qu'un libre diriger d'autres esclaves.

On choisit généralement un homme jeune, entre vingt et quarante ans, de belle prestance, intelligent, expérimenté, sobre, et... marié, afin d'éviter des troubles dans les familles de captifs. Il est censé connaître chaque esclave, ses qualités et ses défauts.

L'encadrement idéal est d'à peu près un commandeur pour 30 esclaves. Le commandeur bénéficie de nombreux avantages; il est mieux vêtu que les autres, sa case, plus vaste et construite avec des matériaux de meilleure qualité, est à la hauteur de ses fonctions et un autre esclave cultive son jardin personnel. Mais un commandeur qui ne donne pas satisfaction peut être déplacé et retrouver son ancienne condition d'esclave sur une autre plantation.

Outre les « Nègres de jardin », il y a les « esclaves de case », ou esclaves domestiques. Ils occupent le haut de la hiérarchie dans le monde servile. Leur proportion est variable d'une plantation à l'autre. Mais, même sur les plus petites exploitations, on trouve au moins un cuisinier, un valet, une ou deux servantes.

Ces emplois domestiques sont très convoités : on y est mieux nourri avec les restes de la table du maître, mieux habillé et mieux traité, car placé directement sous l'autorité du maître, et non sous celle d'un commandeur toujours plus jaloux de son autorité et donc plus sévère.

Quelques esclaves vivent aussi en ville auprès des artisans, marchands ou négociants. Ils sont dits « domestiques » ou « Nègres à talents ». Leur sort est voisin de celui des compagnons libres, avec lesquels ils travaillent.

Dans les colonies françaises de l'Amérique tropicale, la société esclavagiste est organisée par le fameux édit de mars 1685, ou Code noir. Les préoccupations religieuses y sont essentielles (articles 1 à 12) : l'esclave doit être baptisé, instruit de la religion catholique, marié en présence d'un prêtre, enterré dans un cimetière.

Le droit matrimonial y est également précisé (art. 13 – 14) : pour pouvoir se marier, l'esclave doit obtenir l'accord de son maître. Ses enfants, eux-mêmes esclaves, appartiennent au maître de la femme esclave. Le mariage entre libre et esclave est autorisé : les enfants issus d'une telle union auront le statut de la mère. Et la femme esclave épousant un homme libre est de facto libérée.

Les dispositions de police (art. 15 – 27) sont contraignantes : l'esclave n'est pas autorisé à porter une arme offensive ou un gros bâton ; il ne peut prendre part à un attroupement ; il lui est interdit de vendre des denrées ou des produits, sauf sur autorisation écrite de son maître.

Cependant, le maître a lui aussi des obligations envers son esclave. Il doit le nourrir correctement, c'est-à-dire lui remettre chaque semaine au moins trois galettes de farine de manioc de 2 livres chacune, ainsi que 2 livres de bœuf salé ou 3 livres de poisson. Il doit aussi l'habiller

décemment et le faire soigner si nécessaire, ou l'entretenir s'il devient infirme.

En matière civile, l'esclave n'a pas le droit de propriété et ne peut transmettre un bien par héritage. Cependant il est autorisé à disposer d'un pécule personnel. Pour le criminel, le Code noir prévoit des peines graves – jusqu'à la mort – pour les esclaves ayant accompli des voies de fait contre un maître ou tout autre Blanc, ou encore pour la récidive du délit de fuite.

L'esclave est pour sa part « protégé » contre les « abus » du maître. Celui-ci peut le battre et l'enchaîner, non le mutiler ou le torturer. En cas de décès à la suite de mauvais traitements, les autorités judiciaires peuvent entamer des poursuites.

En matière commerciale et successorale, l'esclave est un « bien meuble » (art. 44) pouvant être vendu, saisi, affecté à un héritier. Toutefois, le mari, la femme, les jeunes enfants ne peuvent être séparés. L'affranchissement est possible (art. 55 – 60) sous réserve d'être prononcé par un maître majeur, et il tient lieu de naturalité.

Beaucoup de ces prescriptions sont mal respectées. Le Code noir n'en impose pas moins progressivement une organisation sociale correspondant aux principes des Européens.

D'un autre côté, les structures de parenté et les croyances africaines se maintiennent. Le père Labat sait, une fois encore, dégager avec finesse la réalité d'un climat familial. Tel esclave charpentier, dépendant du couvent dominicain de la Guadeloupe, est entouré le dimanche et les jours de fête par ses gendres et ses filles : « Ils faisaient un cercle autour de lui et l'entretenaient pendant qu'il mangeait. Lorsqu'il avait fini, on lui apportait sa pipe

et pour lors il leur disait gravement : "Allez manger vous autres."

Le mariage s'accompagne également du respect de certaines coutumes et le souci de la naissance dans une hiérarchie sociale voisine y paraît « de manière que la fille d'un commandeur ou d'un ouvrier ne voudra pas épouser le fils d'un Nègre de jardin [...] et ainsi les autres degrés qui leur tiennent lieu de noblesse ».

En dépit de leurs efforts pour christianiser les esclaves, les missionnaires constatent que des pratiques magiques, empruntées aux rites africains, subsistent dans les ateliers.

Le père Labat raconte qu'un jour, alors que la sécheresse commence à gâter le jardin des Dominicains à la Guadeloupe, un enfant noir, se prosternant devant trois oranges dans lesquelles il a planté trois branches d'orange, fait venir une « pluie assez douce ». Ce prodige étouffe d'autant plus les confrères du père Labat qu'aucune goutte n'est tombée hors de l'enceinte du couvent.

On sait par ailleurs que les esclaves christianisés mêlent les croyances chrétiennes et les rites africains dans la liturgie vaudoue. Il en est de même dans la danse et la musique.

Le temps de la traite, c'est donc la naissance d'une société nouvelle, originale, ni africaine, ni européenne, quoiqu'elle emprunte des éléments aux deux. Mais c'est une naissance dans la douleur.